



## QUAND L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE MET LES SPIP DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE TRAVAILLER

**SPIP65**

**Depuis des années** les agents alertent l'administration sur les dysfonctionnements du logiciel APPI.

**Depuis des mois** l'administration explique que ce logiciel va être remplacé par le logiciel Prisme avant la fin de l'année (mais sans préciser quelle année de quel siècle)

**Depuis des semaines** les lenteurs et déconnexions du logiciel APPi font perdre temps et patience dans les services.

**Depuis 3 jours** il n'est même plus possible d'accéder au logiciel et il est donc impossible de :

- éditer des convocations
- organiser un planning
- écrire des rapports
- Informers les magistrats de l'état des suivis et des incidents
- créer les dossiers
- prendre en charge les mesures....

### **La CGT SPIP 65 exige de l'administration :**

1°) qu'elle informe largement les magistrats de l'impossibilité de travailler dans laquelle se trouve les SPIP

2°) Qu'elle organise des solutions de fonctionnement au niveau national

Ces dysfonctionnements gravissimes, risquent de générer de nombreuses erreurs, omissions, manque de réactivité dans la prise en charge des suivis.

Il n'est pas question que la responsabilité de ces manquements pèse de quelque façon que ce soit sur les agents des SPIP tout corps et grades confondus.

Tarbes le 25/01/2023